

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 septembre 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^e classe

NOR : *INTA1422263A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 17 septembre 2014, le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^e classe au titre de l'année 2014, prévu par l'arrêté du 8 avril 2014, est fixé à 2 (deux).